



SERVICE DES EAUX DU VAL TERBI

INFORMATION N°1 - AOUT 2011

Préambule

Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous avons le plaisir de vous transmettre quelques données générales au sujet du syndicat nouvellement créé, suite aux assemblées communales de novembre 2010 qui ont approuvé à l'unanimité le bien-fondé d'une mise en commune des ressources humaines, techniques et financières.

La séance constitutive du syndicat « Service des eaux du Val Terbi » (SEVT) s'est déroulée le 6 avril dernier, au cours de la première réunion du comité composé de 5 membres provenant des exécutifs des communes membres, conformément au règlement d'organisation.

Au cours de ladite séance constitutive, le comité a nommé M. Joël Maitin à la présidence, ainsi que M. Gabriel Friche à la vice-présidence du comité et de l'assemblée des délégués du SEVT.

Les règlements d'organisation et sur l'eau potable ont été approuvés respectivement par le Gouvernement le 22 février 2011 et par le Service des communes le 16 mars 2011.

La législation était donc prête pour la mise en œuvre formelle du SEVT et la date du 1^{er} mai 2011 a été retenue pour fixer l'entrée en vigueur du SEVT.

La parution dans le Journal officiel n°14 du mercredi 13 avril 2011 a de facto instauré les nouvelles bases légales et le début des activités du syndicat, conformément aux dispositions usuelles en la matière.

A partir de cette date du 1^{er} mai 2011, le SEVT est donc le référant pour tous les problèmes ou les besoins inhérents à l'eau potable pour les communes membres.

Bien entendu, une période transitoire est nécessaire pour permettre la mise en place du syndicat, notamment pour les aspects organisationnels, administratifs, techniques et financiers.

Les points suivants résument les tâches entreprises ou à réaliser pour passer du mode communal au mode syndical:

- le SEVT assume dès le 1^{er} juillet 2011 la gestion financière;
- les fontainiers ont relevé les compteurs d'eau durant le mois de juin 2011;

- les consommateurs ont reçu une facture intermédiaire basée sur les anciennes tarifications propres à chaque commune;
- la tarification du SEVT deviendra effective après ce relevé intermédiaire des compteurs;
- les habitants de Mervelier auront un tarif forfaitaire pour la taxe de base et la taxe sur la consommation pour l'année 2011; la taxe sur la consommation sera calculée par unité équivalente provenant de la moyenne utilisée par les habitants des autres communes membres du SEVT; le même principe de facturation sera utilisé pour les animaux;
- le transfert effectif des passifs et des actifs des communes membres au SEVT est prévu à fin août 2011;
- une mise au concours des postes administratifs et techniques est en cours jusqu'au 31 août 2011, par le biais du journal officiel, du journal régional et d'une circulaire postale;
- le SEVT engagera le personnel administratif et technique en septembre 2011.

Le travail ne manque surtout pas et la besogne est ardue dans cette période de mise en place du SEVT. Mais et à contrario, l'opération actuelle est très intéressante et enrichissante, car nous sommes entrés concrètement dans la phase de réalisation d'un projet régional de grande ampleur.

Comité du SEVT

Le SEVT est composé d'un comité de 5 personnes, soit un représentant de chaque exécutif des communes, selon la liste suivante:

- Joël Maitin, président et maire à Corban;
- Gabriel Friche, vice-président et conseiller communal à Vicques;
- Jean-Luc Seuret, membre et conseiller communal à Courchapoix;
- Jean-Paul Bloque, membre et conseiller communal à Mervelier;
- Jean-Pierre Neuenschwander, membre et conseiller communal à Montsevelier.

Les membres du comité sont des relais indispensables entre la population, les communes, les délégués, le canton et la confédération, pour fournir des prestations optimales à toute la population desservie.

Dans ce sens et en premier lieu, les communes transmettent les éventuels problèmes et les demandes administratives, techniques et financières au comité, par l'entremise du responsable local siégeant au sein du comité du SEVT.

Ensuite, le comité les traite et y répond de manière à ne pas prolonger l'attente de tout un chacun au-delà d'un délai raisonnable.

Le comité édictera en temps voulu et le cas échéant des directives ou notes techniques à l'intention des communes (matières des conduites, emplacement des équipements, projets de réfection et d'assainissement des réseaux, etc.), en étroite collaboration avec le fontainier et l'équipe technique.

Personnel administratif et technique, cahiers des charges, taux d'activité

Actuellement, le comité se débrouille pour assumer les parties administrative et technique, toutefois, le syndicat a besoin évidemment d'autres ressources.

La procédure de recherche est faite sous la forme d'une mise au concours générale en laissant la possibilité au personnel actuellement employé dans les communes de postuler et d'être nommé pour des profils jugés équivalents.

Les cahiers des charges sont déjà élaborés sous la forme d'une première version de départ, pour les postes de secrétaire, de caissier et de fontainier.

Le cahier des charges du fontainier adjoint est similaire, en grande partie et par analogie, aux tâches dévolues à celles du fontainier et il sera élaboré ultérieurement.

Le cahier des charges des auxiliaires techniques est similaire, partiellement et par analogie, aux tâches dévolues à celles du fontainier et il sera élaboré ultérieurement.

A l'avenir, ces cahiers des charges seront complétés progressivement par des fiches techniques et des directives plus précises, pour répondre sans faille aux critères sanitaires et techniques usuels, qu'ils soient préventifs, qualitatifs, quantitatifs et sécuritaires en cas d'incendie ou de sécheresse.

Les fonctions de secrétaire et de caissier pourront être cumulées pour un emploi EPT (équivalent plein temps) estimé à un total d'environ 25%.

L'ensemble des prestations techniques (fontainier, adjoint et auxiliaires) est estimé à un emploi EPT d'environ 75%.

En sus, les fontainiers actuels des communes membres ont été invités à une séance de coordination. Avec une partie d'entre eux, nous avons déterminé le fonctionnement technique transitoire en attendant la mise au concours et la nomination du personnel technique.

Budget et tarification 2011

Un premier budget pour une demi-année a été approuvé par l'assemblée des délégués au mois de juin passé.

La tarification 2011 est proposée selon les principes de la projection budgétaire réalisée pour la présentation de la planification financière du SEVT, lors des assemblées informatives et décisionnelles des communes.

L'objectif clair est de maintenir un tarif stable durant une décennie et en intégrant les projets du plan directeur du SEVT au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

A souligner que la taxe annuelle de base par raccordement est fixée à l'aide du calibre des compteurs, avec un montant minimal de 100 francs. La taxe annuelle de consommation s'élève à 1.60 franc / m³.

Dès maintenant et sur une période de 25 années, nous assurerons progressivement le renouvellement des équipements, installations, ouvrages et bâtiments, par la prise en compte de dépréciations comptables destinées à autofinancer le SEVT sur le très long terme.

La liste des taxes est jointe au présent message et est également disponible sur le site Internet des communes.

Compteurs d'eau à Mervelier

Le montage de compteurs d'eau à Mervelier est la condition sine qua non pour harmoniser les conditions cadres en vue d'appliquer le principe de causalité directe entre « consommateur-payeur ».

Ces équipements seront installés durant le deuxième semestre de l'année en cours et ce financement constitue sans conteste un investissement indispensable pour le SEVT.

Pour rappel, les habitants de Mervelier auront un tarif forfaitaire pour la taxe de base et la taxe sur la consommation pour l'année 2011.

La taxe sur la consommation sera calculée par unité équivalente provenant de la moyenne utilisée par les habitants des autres communes membres du SEVT. Le même principe de facturation sera utilisé pour les animaux (bovins, chèvres, moutons, etc.).

Structure de l'ingénierie pour le plan directeur du SEVT

Nous travaillerons encore sur ce point crucial après les vacances de juillet avec le but de demander à l'assemblée des délégués un financement pour l'ingénierie liée à l'adduction et à l'interconnexion, aux réseaux communaux et à l'alimentation des exploitations agricoles et autres bâtiments situés hors du périmètre bâti des localités.

Néanmoins et en guise d'introduction avant de traiter de front ce thème primordial pour l'avancée du plan directeur, nous poursuivons la réflexion se fondant sur un principe ébauché et consistant à collaborer activement avec certains bureaux d'ingénieurs régionaux.

Naturellement, nous voulons également que la structure technique réponde en tous points à nos attentes et estimons que le cas échéant, les connaissances spécifiques propres à tout un chacun peuvent converger vers une solution envisageable et viable.

Une méthode similaire peut s'appliquer sans inconvénients majeurs avec les entreprises de construction et d'équipement des installations, en collaborant efficacement avec les diverses compétences de notre région.

Tâches organisationnelles, administratives, techniques et financières

Durant le mois d'août, le comité entamera une démarche administrative vitale auprès des instances cantonales et fédérales avec un double objectif.

D'une part, le syndicat demandera formellement une garantie officielle à l'ECR (Service de l'Economie rurale), à l'OFAG (Office Fédéral de l'Agriculture), à l'ENV (Office de l'Environnement) et à l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance), pour confirmer les taux de subventions annoncés préalablement dans le cadre du plan directeur approuvé par les communes membres.

D'autre part, les services cantonaux concernés pourront inclure les montants annoncés dans la prochaine planification financière cantonale allant de 2012 à 2016, qui sera traitée au Parlement jurassien en automne de cette année.

La clé de voûte du plan directeur réside dans la reconnaissance intégrale par le Gouvernement de ce programme institutionnel du SEVT, ayant une connotation régionale incontournable et de premier plan.

Peu importe l'issue de la prochaine votation sur la fusion des communes du Val Terbi, ce plan directeur du SEVT concernera toujours un groupe de communes et de villages.

La hiérarchisation chronologique choisie pour les projets du plan directeur sera établie et opportunément complétée par un agenda prévisionnel, pour la réalisation des travaux techniques et de construction.

Modes de communication du SEVT

L'information et la communication sont deux éléments principaux pour relier l'ensemble des acteurs et participants au sein d'une institution intercommunale telle que celle du SEVT.

Dans ce but, une coordination minimale et des moyens administratifs et techniques sont nécessaires pour transmettre tout au moins différents messages, qu'ils soient purement informatifs, préventifs, sécuritaires ou alarmistes.

Le comité du SEVT doit informer directement la population des 5 villages, les services cantonaux et tout autre interlocuteur, pour tous les problèmes ou les besoins liés à l'eau potable, en utilisant les divers médias (RFJ, journaux) et les circulaires locales et postales.

Sécheresse

Le comité vous rend attentif sur la sécheresse qui persiste depuis de longs mois et les quelques pluies de ces dernières semaines n'ont pas encore résorbé le manque de réserve des nappes phréatiques.

Nous profitons de ce message pour vous sensibiliser et émettre quelques recommandations générales pour économiser l'eau par de petits gestes simples.

Trucs et astuces:

- pour avoir de l'eau fraîche, remplir une carafe et la refroidir au réfrigérateur;
- prendre des douches plutôt que des bains;
- ne pas laisser couler l'eau lors du brossage des dents;
- ne pas laisser couler l'eau inutilement et vérifier la fermeture des robinets;
- utiliser le lave-vaisselle, au lieu du lavage à la main; utiliser le programme de rinçage et veiller au bon remplissage du lave-vaisselle;
- aux WC, les chasses d'eau sont équipées de deux positions de rinçage, utiliser dans la mesure du possible celle qui contient le moins d'eau;
- traquer les petites fuites (soupape du chauffe-eau, chasse d'eau défectueuse, robinets);

